

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**CONVENTION AVEC LA CROIX ROUGE
FRANÇAISE POUR L'INAUGURATION DU
CIRCUIT "PERIPH'VERT"**

Direction Proximité
IC/CL
N° 2018-D-339

Le **PRESIDENT** de la **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION** de **GRANDANGOULEME**,

- ⇒ **VU**, le code général des collectivités territoriales,
- ⇒ **VU**, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions au Président modifiée,
- ⇒ **VU**, l'arrêté n°76 du 11 juillet 2017 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Guy ETIENNE en sa qualité de conseiller délégué, membre du bureau, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvée la convention avec la Croix Rouge Française, pour le déploiement d'un dispositif de secours lors de la randonnée organisée pour l'inauguration du « Périph'Vert », le 30 septembre 2018, de 13h30 à 18h.

Article 2 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 19 septembre 2018

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **21/09/2018**
Publié ou notifié,
Le **21/09/2018**